

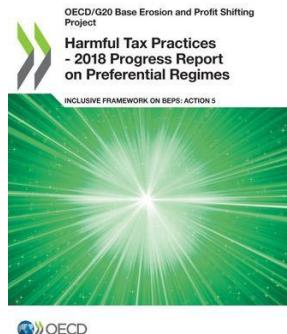
Pratiques fiscales dommageables – Résultats consolidés des examens par les pairs

CADRE INCLUSIF SUR LE BEPS : ACTION 5

Mise à jour (janvier 2025)

Texte original du rapport disponible à l'adresse :

https://www.oecd.org/fr/publications/pratiques-fiscales-dommageables-rapport-d-etape-de-2018-sur-les-regimes-preferentiels_9789264311503-fr.html



Introduction

Lors de sa réunion de décembre 2024, le FHTP a mis à jour les conclusions pour huit régimes fiscaux préférentiels. En outre, le FHTP a conclu son quatrième cycle de suivi annuel portant sur l'efficacité en pratique des exigences d'activités substantielles dans les juridictions qui ne prélèvent pas d'impôt sur les bénéfices ou qu'un impôt insignifiant. Le Cadre inclusif sur le BEPS a approuvé ces résultats le 31 janvier 2025.

Nouveaux résultats concernant les régimes - Réunion de décembre 2024 du FHTP

Le tableau ci-dessous présente les nouveaux résultats pour les régimes préférentiels examinés au cours de la réunion du FHTP de décembre 2024.

	Juridiction	Régime	Statut	Commentaires
1.	Barbade	Régime applicable aux revenus de brevets	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
2.	Croatie	Loi sur la promotion de l'investissement	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (régimes ne relevant pas de la PI). Pas de clause de sauvegarde.
3.	Fidji	Régime révisé des incitations à l'investissement (exonération des bénéfices) dans les entreprises de technologies de l'information et des communications (TIC)	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
4.	Fidji	Régime initial des incitations à l'investissement (exonération des bénéfices) dans les entreprises de technologies de l'information et des communications (TIC)	En cours d'examen	Régime en cours d'examen par le FHTP.
5.	Hong Kong (Chine)	Régime de la PI	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
6.	Malaisie	Incitations fiscales relevant du système national d'adoption du numérique (Malaysia Digital)	Aspects du régime ne relevant pas de la PI : en cours	Régime en cours d'examen par le FHTP.

			d'examen Aspects du régime relevant de la PI : en cours d'examen	
7.	Trinité-et-Tobago	Zones franches commerciales	Supprimé	La période de transition a pris fin le 31 décembre 2024.
8.	Trinité-et-Tobago	Zones économiques spéciales	Aspects du régime ne relevant pas de la PI : non dommageable Aspects du régime relevant de la PI : non opérationnel	Aspects du régime ne relevant pas de la PI : nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP. Aspects du régime relevant de la PI : régime non opérationnel.

Résultats de l'examen du facteur d'activités substantielles pour les juridictions qui ne prélèvent pas d'impôt ou qu'un impôt insignifiant

Le tableau ci-dessous présente les conclusions du FHTP à l'issue de son quatrième cycle de suivi annuel portant sur l'efficacité en pratique des exigences d'activités substantielles dans les juridictions qui ne prélèvent pas d'impôt sur les bénéfices ou qu'un impôt insignifiant, telles qu'approuvées par la FHTP lors de sa réunion de décembre 2024. Ces résultats incluent aussi l'examen par le FHTP de la législation, des réglementations et des orientations publiées depuis la réunion de juin 2019.

Juridiction	Statut	Cadre juridique	Efficacité en pratique en 2023 ^{1,2}
1. Anguilla	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	Domaines nécessitant une amélioration substantielle d'ici au prochain exercice de suivi annuel : les échanges d'informations. Suivi ciblé en ce qui concerne programme de conformité.
2. Bahamas	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	Suivi ciblé en ce qui concerne (i) des données statistiques et (ii) programme de conformité.
3. Bahreïn	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	Aucun problème identifié.
4. Barbade	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	Aucun problème identifié.
5. Bermudes	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	Aucun problème identifié.
6. Îles Vierges britanniques	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	Suivi ciblé en ce qui concerne des données statistiques.
7. Îles Caïmanes	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019.	Aucun problème identifié.

			Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	
8.	Guernesey	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	Aucun problème identifié.
9.	Île de Man	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	Aucun problème identifié.
10.	Jersey	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	Aucun problème identifié.
11.	Îles Turques et Caïques	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	Suivi ciblé en ce qui concerne (i) programme de conformité et (ii) des échanges d'informations.

1. Le suivi annuel qui a eu lieu en 2024 reflétait l'année 2023.

2. Les domaines nécessitant une amélioration substantielle d'ici au prochain exercice de suivi annuel sont ceux pour lesquels la juridiction rencontre des problèmes importants quant à l'efficacité en pratique. Les domaines nécessitant un suivi ciblé au cours du prochain exercice de suivi annuel sont ceux pour lesquels des améliorations mineures ont été mises en lumière.

Résultats consolidés des examens des régimes depuis 2015

Les tableaux ci-après présentent les résultats consolidés de l'ensemble des régimes examinés par le FHTP depuis la publication du Rapport sur l'Action 5 du projet BEPS (OECD, 2015^[1]) arrêtés au 31 janvier 2025.

Régimes listés dans le Rapport de 2015 sur l'Action 5 du BEPS

1. Ces tableaux rendent compte du statut des régimes énumérés dans le Rapport sur l'Action 5 du BEPS (OECD, 2015^[1]).

Régimes de PI

	Juridiction	Régime	Statut	Commentaires
1.	Belgique	Déduction pour revenus d'innovation	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
2.	Chine (République populaire de)	Taux réduit pour les entreprises de hautes et nouvelles technologies	Non dommageable ¹	Absence de caractéristiques dommageables
3.	Colombie	Régime applicable aux logiciels	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
4.	France	Application d'un taux réduit de l'impôt sur les sociétés aux revenus de la PI ²	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) Pas de clauses de sauvegarde
5.	Hongrie	Régime de PI pour les redevances et les plus-values	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
6.	Israël	Régime modifié de l'« Entreprise prioritaire »	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
7.	Italie	Imposition des revenus tirés d'actifs incorporels	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
8.	Luxembourg	Exonération partielle des revenus/des plus-values tirés de certains droits de PI	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
9.	Pays-Bas	Régime applicable aux innovations	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
10.	Portugal	Exonération partielle des revenus de certains biens incorporels	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
11.	Espagne	Exonération partielle des revenus de certains biens incorporels (régime fédéral)	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
12.	Espagne	Exonération partielle des revenus de certains biens incorporels (Pays basque)	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
13.	Espagne	Exonération partielle des revenus de certains biens incorporels (Navarre)	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
14.	Suisse — Canton	Régime applicable aux produits de	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance

	de Nidwald	licences	(approche du lien) La période de transition a pris fin le 31 décembre 2020.
15.	Türkiye	Régime des zones de développement technologique	Non dommageable (modifié) Introduction de critères de substance (approche du lien) La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
16.	Royaume-Uni	Régime applicable aux revenus de brevets (Patent box)	Non dommageable (modifié) Introduction de critères de substance (approche du lien) La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.

Note : Voir le tableau 6.1 du Rapport de 2015 sur l’Action 5 du BEPS (OECD, 2015^[1]).

- Quoiqu'il ne soit pas, techniquelement, compatible avec l'approche du lien, ce régime a été considéré comme fonctionnellement équivalent et a été jugé par conséquent non dommageable, étant donné ses caractéristiques et clauses de sauvegarde distinctives et la volonté de la Chine de fournir des informations complémentaires.
- Anciennement « Taux réduit sur les plus-values à long terme et les bénéfices générés par la concession de licences d'exploitation de droits de PI ».

Régimes autres que de PI

	Juridiction	Régime	Statut	Commentaires
1.	Argentine	Régime promotionnel pour l'industrie des logiciels	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
2.	Australie	Régime « applicable aux revenus réalisés par des non-résidents » (dit « Conduit foreign income regime »)	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
3.	Brésil	PADIS —secteur des semi-conducteurs	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
4.	Canada	Régime de l'assurance-vie	Potentiellement, mais pas effectivement dommageable	Facteur de cantonnement satisfait, mais pas d'effets économiques dommageables dans la pratique Régime faisant l'objet d'un suivi annuel.
5.	Chine (République populaire de)	Taux réduit pour les entreprises de technologies avancées	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
6.	Colombie	Investissements de portefeuille à l'étranger	Non dommageable ¹	Absence de caractéristiques dommageables
7.	Grèce	Ingénierie et construction offshore	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Pas de clauses de sauvegarde.
8.	Inde	Déduction à l'égard de certains revenus de services d'opérations bancaires offshore et de centres de services financiers internationaux	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
9.	Inde	Dispositions spéciales relativement à de nouvelles entités établies dans des zones économiques spéciales	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
10.	Inde	Dispositions spéciales relatives aux revenus des sociétés de transport maritime – régime de taxation au tonnage	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
11.	Inde	Imposition des bénéfices et gains des entreprises d'assurance vie	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
12.	Indonésie	Régime d'aide à l'investissement	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
13.	Indonésie	Sociétés cotées	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles

14.	Indonésie	Zones économiques spéciales	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
15.	Indonésie	Régime d'exonération fiscale	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
16.	Japon	Mesures visant à promouvoir la recherche-développement	Non dommageable ²	Absence de caractéristiques dommageables
17.	Japon	Zones spéciales de compétitivité internationale	Non dommageable ³	Absence de caractéristiques dommageables
18.	Lettonie	Régime fiscal applicable au transport maritime	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
19.	Lettonie	Zones économiques spéciales	Régime relatif aux zones désavantagées	Soumis à un suivi destiné à s'assurer que le risque de BEPS reste faible.
20.	Luxembourg	Société d'investissement en capital à risque	Non dommageable ⁴	Absence de caractéristiques dommageables
21.	Luxembourg	Société de gestion de patrimoine familial	Non dommageable ⁵	Absence de caractéristiques dommageables
22.	Afrique du Sud	Exemption de revenus en ce qui concerne les navires utilisés dans le transport international	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
23.	Afrique du Sud	Siège social	Potentiellement, mais pas effectivement dommageable	Facteur de cantonnement satisfait, mais pas d'effets économiques dommageables dans la pratique Régime faisant l'objet d'un suivi annuel.
24.	Suisse — au niveau cantonal	Régime des sociétés auxiliaires (auparavant dénommé régime des sociétés domiciliaires)	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
25.	Suisse — au niveau cantonal	Régime des sociétés holding	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
26.	Suisse — au niveau cantonal	Régime des sociétés mixtes	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
27.	Suisse — au niveau fédéral	Régime des sociétés commissionnaires	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
28.	Suisse — au niveau fédéral	Entreprises nouvelles créées ou restructurées	Régime relatif aux zones désavantagées	Soumis à un suivi destiné à s'assurer que le risque de BEPS reste faible.
29.	Türkiye	Régime applicable au transport maritime	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables

Note : Voir le tableau 6.2 du Rapport de 2015 sur l'Action 5 du BEPS (OECD, 2015^[1]).

1. Le FHTP a formulé cette conclusion sans être parvenu à la conclusion que le régime colombien relevait de ses travaux.

2. Ce régime a été examiné avant l'approbation du Plan d'action sur le BEPS.

3. Voir la note du tableau précédent.

4. Voir la note du tableau précédent.

5. Voir la note du tableau précédent.

Régimes examinés après la formation du Cadre inclusif sur le BEPS

2. Les tableaux ci-après présentent les résultats des examens des régimes préférentiels réalisés depuis octobre 2015. Ces résultats sont présentés par catégorie de régime.

Régimes de PI

	Juridiction	Régime	Statut	Commentaires
1.	Andorre	Régime spécial relatif à l'exploitation de certains actifs incorporels ¹	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) La période de transition a pris fin le 31 décembre 2020.
2.	Barbade	Régime applicable aux revenus	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité

		de brevets		avec les standards du FHTP.
3.	Curaçao	Régime applicable aux innovations	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
4.	Grèce	Incitations fiscales en faveur des brevets	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) Pas de clauses de sauvegarde
5.	Hong Kong (Chine)	Régime de la PI	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
6.	Inde	Impôts sur les revenus de brevet	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance (approche du lien)
7.	Irlande	Régime incitatif pour les activités de développement de la connaissance (Knowledge Development Box)	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
8.	Israël	Régime de l'« Entreprise technologique prioritaire »	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
9.	Corée	Régime préférentiel pour le transfert, l'acquisition, etc. de technologies	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) Pas de clauses de sauvegarde
10.	Liechtenstein	Régime applicable aux revenus de la PI	Supprimé	La période de transition a pris fin le 31 décembre 2020.
11.	Lituanie	Régime de PI	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
12.	Luxembourg	Régime de PI	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
13.	Malte	Régime applicable aux revenus de brevets (Patent box)	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
14.	Malte	Dédiction applicable aux revenus de brevets (Patent box)	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
15.	Maurice	Régime applicable aux innovations	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) Pas de clauses de sauvegarde
16.	Macédoine du Nord	Zones de développement industriel et technologique	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien). Pas de clauses de sauvegarde
17.	Panama	Bassin technologique de la « Cité de la connaissance »	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) Pas de clauses de sauvegarde
18.	Panama	Régime général de PI	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
19.	Pologne	Régime applicable aux revenus de la PI	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
20.	Saint-Marin	Régime de PI prévu par la loi n° 102/2004	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
21.	Saint-Marin	Régime de PI	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
22.	Singapour	Incitation en faveur du développement de la PI	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
23.	République slovaque	Régime applicable aux revenus de brevets (Patent box)	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
24.	Suisse — au niveau cantonal	Régime applicable aux revenus de brevets	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP
25.	Türkiye	Régime 5/B	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
26.	Viet Nam	Avantages au titre de la PI (transfert de technologie)	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
Régimes de PI également examinés en tant que régimes ne relevant pas de la PI²				
27.	Albanie	Soutien à l'industrie (production/développement de logiciels)	Supprimé	Clauses de sauvegarde applicables jusqu'aux dates limites définies par le FHTP
28.	Arménie	Zones franches économiques	Supprimé	Caractéristiques de cantonnement

				supprimées. Introduction d'exigences en matière de substance (ne relevant pas de la PI) La période de transition a pris fin le 1 janvier 2024.
29.	Arménie	Projets informatiques	En cours de modification	Les caractéristiques potentiellement dommageables donneront lieu à correction.
30.	Aruba	Sociétés exonérées d'impôts	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
31.	Aruba	Zones franches	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
32.	Barbade	Sociétés commerciales internationales	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
33.	Barbade	Sociétés internationales à responsabilité limitée	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
34.	Belize	Sociétés commerciales internationales	Supprimé ³	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
35.	Botswana	Sociétés de services financiers internationaux	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
36.	Brunei Darussalam	Régime d'incitations en faveur de l'investissement ⁴	Potentiellement, mais pas effectivement dommageable	Absence de critères d'activités substantielles et de facteur de transparence, mais pas d'effets économiques dommageables dans la pratique Régime faisant l'objet d'un suivi annuel.
37.	Îles Cook	Entreprises internationales	Supprimé	La période de transition a pris fin le 31 décembre 2021.
38.	Curaçao	Sociétés d'investissement de Curaçao ⁵	Non dommageable (modifié) ⁶	Introduction de critères de substance (approche du lien). Pas de clauses de sauvegarde
39.	Curaçao	Dispositif de soutien à l'exportation	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
40.	Dominique	Sociétés commerciales internationales	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
41.	Eswatini	Zones économiques spéciales	Supprimé ⁷	Caractéristiques de cantonnement supprimées. Introduction d'exigences en matière de substance (ne relevant pas de la PI) Clauses de sauvegarde applicables jusqu'aux dates limites définies par le FHTP
42.	Honduras	Zones franches (ZOLI)	En cours de suppression/modification	Les caractéristiques potentiellement dommageables donneront lieu à correction.
43.	Honduras	Zones d'emploi et de développement économique (ZEDE)	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
44.	Jordanie	Zone économique spéciale d'Aqaba	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées. Introduction d'exigences en matière de substance (approche du lien et ne relevant pas de la PI) Pas de clauses de sauvegarde.
45.	Jordanie	Zones de développement	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) Pas de clauses de sauvegarde
46.	Kazakhstan	Zones économiques spéciales	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) Pas de clauses de sauvegarde
47.	Kenya	Zones économiques spéciales	Non opérationnel	Régime non opérationnel
48.	Lituanie	Régime fiscal applicable aux zones franches économiques	Régime relatif aux zones désavantageées	Soumis à un suivi destiné à s'assurer que le risque de BEPS reste faible.

49.	Lituanie	Projets d'investissement à grande échelle	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
50.	Macao (Chine)	Dispositif offshore de Macao	Supprimé	La période de transition a pris fin le 31 décembre 2020.
51.	Malaisie	Secteur des biotechnologies	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
52.	Malaisie	Zone économique spéciale du « super corridor multimédia » (MSC)	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
53.	Malaisie	Statut de pionnier – Hautes technologies	Hors périmètre (modifié)	Aucun avantage au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles. La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
54.	Malaisie	Hub principal	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
55.	Malaisie	Incitations fiscales relevant du système national d'adoption du numérique (Malaysia Digital)	En cours d'examen	Régime en cours d'examen par le FHTP.
56.	Maurice	Fondations	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2024.
57.	Maurice	Global business license de type 1	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
58.	Maurice	Global business License de type 2	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
59.	Maurice	Trusts	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2024.
60.	Mongolie	Zones franches commerciales	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
61.	Paraguay	Investissement de capitaux étrangers	Non opérationnel	Régime non opérationnel
62.	Qatar	Zones franches	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) La période de transition a pris fin le 31 décembre 2023.
63.	Qatar	Zone franche au sein du parc scientifique et technologique	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) La période de transition a pris fin le 31 décembre 2023.
64.	Saint-Kitts-et-Nevis	Loi sur les sociétés	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
65.	Saint-Kitts-et-Nevis	Sociétés commerciales de Nevis	Supprimé ⁸	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
66.	Saint-Kitts-et-Nevis	Sociétés à responsabilité limitée de Nevis	Supprimé ⁹	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
67.	Sainte-Lucie	Entreprise commerciale internationale	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
68.	Sainte-Lucie	Société internationale de personnes	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
69.	Sainte-Lucie	Trust international	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
70.	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Sociétés commerciales internationales	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
71.	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Trusts internationaux	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
72.	Saint-Marin	Régime applicable aux nouvelles entreprises prévu par l'art. 73 de la loi n° 166/2013	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
73.	Saint-Marin	Régime applicable aux start-up du secteur des hautes technologies en vertu de la	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.

loi n° 71/2013 et du décret d'application n° 116/2014				
74.	Seychelles	Sociétés sous licence spéciale	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
75.	Seychelles	Sociétés commerciales internationales	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
76.	Seychelles	Zones de commerce international	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
77.	Singapour	Incitation pour le développement et l'expansion – Services	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
78.	Singapour	Société pionnière de service	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
79.	Thaïlande	Centres d'affaires internationaux	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
80.	Thaïlande	Régime applicable aux sièges sociaux d'entreprises multinationales et centrales de trésorerie	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
81.	Thaïlande	Régime applicable aux sièges d'exploitation régionaux de type 1	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
82.	Thaïlande	Sièges d'exploitation régionaux 2	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
83.	Trinité-et-Tobago	Zones économiques spéciales	Non opérationnel	Régime non opérationnel.
84.	Émirats arabes unis	Zones franches	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
85.	États-Unis	Déduction au titre de revenus tirés d'actifs incorporels situés à l'étranger (Foreign-derived intangible income, FDII)	En cours de suppression	Les États-Unis se sont engagés à supprimer ce régime.
86.	Uruguay	Avantages prévus par la loi n° 16.906 sur les biotechnologies	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
87.	Uruguay	Avantages prévus par l'art. 52 sur les biotechnologies et les logiciels	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
88.	Uruguay	Zones franches	Non dommageable (modifié)	Introduction de critères de substance (approche du lien) Pas de clauses de sauvegarde
89.	Viet Nam	Zones franches de transformation pour l'exportation	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles

1. Anciennement « Sociétés spécialisées dans l'exploitation internationale de biens incorporels ».
2. Certains régimes préférentiels prévoient l'octroi d'avantages au titre des revenus provenant de la PI et d'autres activités géographiquement mobiles ne relevant pas de la PI. Les régimes relevant en fait d'une double catégorie sont examinés en tant que régime de PI et que régime non lié à la PI, et doivent donc satisfaire aux exigences relatives aux activités substantielles, et donnent donc lieu à deux conclusions distinctes.
3. Le régime est supprimé depuis le 1^{er} janvier 2020. Pour l'année 2019, les entreprises commerciales internationales n'étaient pas soumises aux exigences en matière d'activités substantielles. En outre, les nouveaux adhérents au régime et les nouveaux actifs/nouvelles activités de contribuables bénéficiant de clauses de sauvegarde pouvaient bénéficier à tort des avantages du régime au cours de la période allant du 16 octobre 2017 au 31 décembre 2019. La question n'est donc plus d'actualité.
4. Anciennement appelé « Sociétés pionnières de service ».
5. Anciennement « Entité non imposable ».
6. Au cours de la période de septembre 2019 à juillet 2020, un décret sur les activités substantielles était en vigueur, mais a été retiré par Curaçao, car il ne semblait pas conforme aux exigences du FHTP.
7. Sous réserve de l'adoption de la législation définitive.8. Le traitement fiscal préférentiel de ce régime a été supprimé ; toutefois, les sociétés commerciales de Nevis peuvent toujours être enregistrées à Saint-Kitts-et-Nevis sans avantage fiscal.
9. Le traitement fiscal préférentiel de ce régime a été supprimé ; toutefois, les sociétés à responsabilité limitée de Nevis peuvent toujours être enregistrées à Saint-Kitts-et-Nevis sans avantage fiscal.

Régimes des sièges sociaux

	Juridiction	Régime	Statut	Commentaires
1.	Barbade	Entreprises commerciales internationales ¹	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
2.	Chili	Régime applicable aux plates-formes commerciales	Supprimé	La période de transition a pris fin le 31 décembre 2021.
3.	Kenya	Zone économique spéciale ²	Non opérationnel	Régime non opérationnel
4.	Malaisie	Hub principal ³	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Introduction d'exigences en matière de substance (ne relevant pas de la PI) Pas de clauses de sauvegarde
5.	Maurice	Global business license de type 1	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
6.	Maurice	Global business License de type 2	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
7.	Maurice	Régime applicable à la gestion mondiale des sièges sociaux	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
8.	Panama	Régime applicable aux sièges sociaux d'entreprises multinationales	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Introduction d'exigences en matière de substance (ne relevant pas de la PI) La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
9.	Philippines	Régime des sièges d'exploitation régionaux	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
10.	Philippines	Régime applicable aux sièges sociaux d'entreprises régionales ou locales	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
11.	Seychelles	Sociétés sous licence spéciale ⁴	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
12.	Singapour	Incitation en faveur du développement et de l'expansion – services	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
13.	Singapour	Société pionnière de service	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
14.	Thaïlande	Centres d'affaires internationaux	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
15.	Thaïlande	Régime applicable aux sièges sociaux d'entreprises multinationales et centrales de trésorerie	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
16.	Thaïlande	Régime applicable aux sièges d'exploitation régionaux de type 1	Supprimé	La période de transition a pris fin le 31 décembre 2020.
17.	Thaïlande	Sièges d'exploitation régionaux 2	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
18.	Türkiye	Sièges sociaux d'entreprises régionales/centres de gestion régionaux	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles

1. Également examiné en tant que régime de financement et de crédit-bail.

2. Également examiné en tant que régime des centres de services et de distribution.

3. Également examiné en tant que régime de financement et de crédit-bail.

4. Également examiné en tant que régime de financement et de crédit-bail.

Régimes de financement et de crédit-bail

	Juridiction	Régime	Statut	Commentaires
1.	Andorre	Régime des financements et interentreprises	Supprimé	La période de transition a pris fin le 31 décembre 2020.
2.	Antigua-et-Barbuda	Sociétés commerciales internationales	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde

3.	Aruba	Sociétés exonérées d'impôts	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (régimes ne relevant pas de la PI). La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
4.	Barbade	Entreprises commerciales internationales ¹	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
5.	Barbade	Services financiers internationaux	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
6.	Barbade	Trusts internationaux ²	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
7.	Belize	Sociétés commerciales internationales	Supprimé ³	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
8.	Botswana	Sociétés de services financiers internationaux	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Pas de clauses de sauvegarde
9.	Cabo Verde	Institutions financières internationales	Supprimé	La période de transition a pris fin le 31 décembre 2021.
10.	Curaçao	Sociétés d'investissement de Curaçao ⁴	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (régimes ne relevant pas de la PI). Pas de clauses de sauvegarde
11.	Dominique	Sociétés commerciales internationales	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
12.	Géorgie	Sociétés de financement international	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
13.	Hong Kong (Chine)	Taux d'imposition préférentiel au titre de la location et du crédit-bail d'aéronefs	Non dommageable	Modifications législatives en conformité avec les standards du FHTP
14.	Hong Kong (Chine)	Taux d'imposition préférentiel accordé pour les centrales de trésorerie d'entreprise	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Pas de clauses de sauvegarde
15.	Hong Kong (Chine)	Avantages fiscaux accordés pour la location et le crédit-bail de navires	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
16.	Kazakhstan	Centre financier international d'Astana	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (régimes ne relevant pas de la PI). Pas de clauses de sauvegarde
17.	Malaisie	Régime de crédit-bail de Labuan	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Introduction d'exigences en matière de substance (ne relevant pas de la PI) Pas de clauses de sauvegarde
18.	Malaisie	Hub principal ⁵	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Introduction d'exigences en matière de substance (ne relevant pas de la PI) Pas de clauses de sauvegarde
19.	Malaisie	Centrales de gestion de la trésorerie	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
20.	Maurice	Activités globales de trésorerie	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
21.	Montserrat	Sociétés commerciales internationales	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
22.	Maroc	Centre financier de Casablanca	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Introduction d'exigences en matière de substance (ne relevant pas de la PI) La période de transition a pris fin le 31 décembre 2022.
23.	Qatar	Qatar financial centre (QFC)	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de

			(modifié)	substance (régimes ne relevant pas de la PI).
24.	Saint-Kitts-et-Nevis	Loi sur les sociétés	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
25.	Saint-Kitts-et-Nevis	Sociétés commerciales de Nevis	Supprimé ⁶	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
26.	Saint-Kitts-et-Nevis	Sociétés à responsabilité limitée de Nevis	Supprimé ⁷	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
27.	Sainte-Lucie	Entreprise commerciale internationale	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
28.	Sainte-Lucie	Société internationale de personnes	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
29.	Sainte-Lucie	Trusts internationaux ⁸	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
30.	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Sociétés commerciales internationales	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
31.	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Trusts internationaux ⁹	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
32.	Saint-Marin	Régime de financement prévu par la loi n°102/2004	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
33.	Seychelles	Sociétés sous licence spéciale ¹⁰	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
34.	Seychelles	Sociétés commerciales internationales	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
35.	Singapour	Régime applicable au crédit-bail d'avions	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
36.	Singapour	Centrales de financement et de trésorerie	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
37.	Sint-Maarten	Sociétés exemptées	En cours de suppression	Les caractéristiques potentiellement dommageables donneront lieu à correction

1. Également examiné en tant que régime des sièges sociaux.

2. Également examiné en tant que régime de sociétés holdings.

3. Le régime est supprimé depuis le 1^{er} janvier 2020. Pour l'année 2019, les entreprises commerciales internationales n'étaient pas soumises aux exigences en matière d'activités substantielles. En outre, les nouveaux adhérents au régime et les nouveaux actifs/nouvelles activités de contribuables bénéficiant de clauses de sauvegarde pouvaient bénéficier à tort des avantages du régime au cours de la période allant du 16 octobre 2017 au 31 décembre 2019. La question n'est donc plus d'actualité.

4. Anciennement « Entité non imposable ».

5. Également examiné en tant que régime des sièges sociaux.

6. Le traitement fiscal préférentiel de ce régime a été supprimé ; toutefois, les sociétés commerciales de Nevis peuvent toujours être enregistrées à Saint-Kitts-et-Nevis sans avantage fiscal.

7. Le traitement fiscal préférentiel de ce régime a été supprimé ; toutefois, les sociétés à responsabilité limitée de Nevis peuvent toujours être enregistrées à Saint-Kitts-et-Nevis sans avantage fiscal.

8. Également examiné en tant que régime de sociétés holdings.

9. Également examiné en tant que régime de sociétés holdings.

10. Également examiné en tant que régime des sièges sociaux.

Régimes de la banque et de l'assurance

	Juridiction	Régime	Statut	Commentaires
1.	Antigua-et-Barbuda	Services bancaires internationaux	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
2.	Australie	Établissements bancaires extraterritoriaux	Supprimé	La période de transition a pris fin le 31 décembre 2023.
3.	Barbade	Prestations d'assurance exonérées d'impôts	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
4.	Barbade	Régime des compagnies d'assurance	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.

5.	Barbade	Compagnies d'assurance éligibles	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
6.	Canada	Centres bancaires internationaux	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
7.	Îles Cook	Compagnies d'assurance captive	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
8.	Îles Cook	Services bancaires internationaux	Supprimé	La période de transition a pris fin le 31 décembre 2021.
9.	Îles Cook	Sociétés d'assurance internationales	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
10.	Dominique	Opérations bancaires extraterritoriales	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
11.	Hong Kong (Chine)	Taux d'imposition préférentiel sur les bénéfices des assureurs captifs	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Pas de clauses de sauvegarde
12.	Hong Kong (Chine)	Taux d'imposition préférentiel sur les bénéfices des réassureurs professionnels	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Pas de clauses de sauvegarde
13.	Hong Kong (Chine)	Taux d'imposition préférentiel pour les assureurs désignés et les compagnies de courtage en assurance agréées	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
14.	Macao (Chine)	Dispositif offshore de Macao	Supprimé	La période de transition a pris fin le 31 décembre 2020.
15.	Malaisie	Services financiers de Labuan	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Introduction d'exigences en matière de substance (ne relevant pas de la PI) Pas de clauses de sauvegarde
16.	Malaisie	Réassurance et assurance takaful ¹	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Pas de clauses de sauvegarde
17.	Maurice	Banques titulaires d'un agrément bancaire au titre de la loi bancaire de 2004	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
18.	Maurice	Banques titulaires d'un agrément bancaire dans le cadre de la loi bancaire de 2004 (« Segment B banking »)	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2019.
19.	Maurice	Compagnies d'assurance captive	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (régimes ne relevant pas de la PI). Pas de clauses de sauvegarde
20.	Maurice	Banque d'investissement	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
21.	Maroc	Banques et sociétés holding dans des zones offshore	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
22.	Nigéria	Zones franches commerciales ²	Non opérationnel	Régime non opérationnel
23.	Seychelles	Activités d'administration de fonds	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (régimes ne relevant pas de la PI). La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
24.	Seychelles	Activités d'assurance pour l'étranger	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
25.	Seychelles	Opérations bancaires extraterritoriales	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
26.	Seychelles	Activités de réassurance	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
27.	Seychelles	Activités de gestion de titres dans le cadre de la loi sur les valeurs mobilières	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (régimes ne relevant pas de la PI). La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.

28.	Singapour	Incitations en faveur du secteur financier	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
29.	Singapour	Développement des activités d'assurance	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
30.	Thaïlande	Services bancaires internationaux	Supprimé	La période de transition a pris fin le 31 décembre 2020.
31.	Tunisie	Opérations bancaires extraterritoriales	Supprimé	La période de transition a pris fin le 31 décembre 2020.

1. Anciennement « Régime de réassurance et d'assurance offshore »

2. Également examiné en tant que régime des centres de services et de distribution.

Régimes des centres de services et de distribution

	Juridiction	Régime	Statut	Commentaires
1.	Andorre	Sociétés spécialisées dans le commerce international	Supprimé	La période de transition a pris fin le 31 décembre 2020.
2.	Arménie	Zones franches économiques	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées. Introduction d'exigences en matière de substance (ne relevant pas de la PI) La période de transition a pris fin le 1 janvier 2024.
3.	Arménie	Projets informatiques	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde.
4.	Aruba	Zones franches	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées. Introduction d'exigences en matière de substance (ne relevant pas de la PI) La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
5.	Barbade	Loi d'incitation fiscale	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
6.	Cabo Verde	Zone économique spéciale de Maio	Non dommageable ¹	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
7.	Costa Rica	Zone franche commerciale	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (régimes ne relevant pas de la PI). Pas de clauses de sauvegarde
8.	Curaçao	Dispositif de soutien à l'exportation	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
9.	Curaçao	E-Zone	Hors périmètre (modifié)	Suppression des avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles Pas de clauses de sauvegarde
10.	République dominicaine	Développement transfrontalier	En cours de modification	Les caractéristiques potentiellement dommageables donneront lieu à correction.
11.	République dominicaine	Zones franches commerciales	Hors périmètre (modifié)	Suppression des avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles Pas de clauses de sauvegarde
12.	République dominicaine	Centres logistiques	En cours de modification	Les caractéristiques potentiellement dommageables donneront lieu à correction.
13.	Eswatini	Zones économiques spéciales	Non dommageable (modifié) ²	Caractéristiques de cantonnement supprimées. Introduction d'exigences en matière de substance (ne relevant pas de la PI)

				Clauses de sauvegarde applicables jusqu'aux dates limites définies par le FHTP
14.	Gabon	Zones économiques spéciales	En cours de modification	Les caractéristiques potentiellement dommageables donneront lieu à correction.
15.	Géorgie	Zones franches industrielles	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
16.	Géorgie	Société de commerce spéciale	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
17.	Géorgie	Sociétés spécialisées dans les technologies de l'information	Potentiellement, mais pas effectivement dommageable	Facteur de cantonnement et critère des activités substantielles satisfaits, mais pas d'effets économiques dommageables dans la pratique. Régime faisant l'objet d'un suivi annuel.
18.	Honduras	Zones franches (ZOLI)	En cours de suppression/modification	Les caractéristiques potentiellement dommageables donneront lieu à correction.
19.	Honduras	Zones d'emploi et de développement économique (ZEDE)	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
20.	Jamaïque	Zones économiques spéciales	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (régimes ne relevant pas de la PI). Période de maintien des droits jusqu'au 30 mars 2023.
21.	Jordanie	Zone économique spéciale d'Aqaba	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées. Introduction d'exigences en matière de substance (approche du lien et ne relevant pas de la PI) Pas de clauses de sauvegarde
22.	Jordanie	Zones de développement	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Introduction d'exigences en matière de substance (ne relevant pas de la PI) Pas de clauses de sauvegarde
23.	Jordanie	Zones franches commerciales	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
24.	Kazakhstan	Zones économiques spéciales	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (régimes ne relevant pas de la PI). Pas de clauses de sauvegarde
25.	Kenya	Zones franches de transformation pour l'exportation	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
26.	Kenya	Zone économique spéciale ³	Non opérationnel	Régime non opérationnel
27.	Corée	Zones d'investissement étranger	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
28.	Corée	Zones franches économiques/Zones franches commerciales	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
29.	Lituanie	Régime fiscal applicable aux zones franches économiques	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
30.	Malaisie	Projets de services approuvés	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
31.	Malaisie	Services dans le domaine des technologies vertes	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
32.	Malaisie	Centre malaisien de commerce	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des

		international		revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
33.	Malaisie	Régions économiques spéciales	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Introduction d'exigences en matière de substance (ne relevant pas de la PI) La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
34.	Maurice	Zones franches portuaires	Hors périmètre (modifié)	Suppression des avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
35.	Mongolie	Zones franches commerciales	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
36.	Maroc	Sociétés d'exportation	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
37.	Maroc	Zones franches commerciales	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
38.	Nigéria	Zones franches commerciales ⁴	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
39.	Pakistan	Régime des exportations informatiques	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
40.	Panama	Zone franche de Colón	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
41.	Panama	Zone économique spéciale Panama-Pacific	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Introduction d'exigences en matière de substance (ne relevant pas de la PI) La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
42.	Paraguay	Zones franches	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
43.	Pérou	Zone économique spéciale de type 1 (Ceticos / ZED)	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
44.	Pérou	Zone économique spéciale de type 2 (Zofratacna)	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
45.	Qatar	Zones franches	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (régimes ne relevant pas de la PI). La période de transition a pris fin le 31 décembre 2023.
46.	Qatar	Zone franche au sein du parc scientifique et technologique	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (approche du lien et ne relevant pas de la PI) La période de transition a pris fin le 31 décembre 2023.
47.	Saint-Kitts-et-Nevis	Loi d'incitation fiscale	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
48.	Seychelles	Zones de commerce international	Hors périmètre (modifié)	Suppression des avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
49.	Singapour	Programme de commerce international	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables

50.	Thaïlande	Centres de commerce international	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
51.	Trinité-et-Tobago	Zones franches commerciales	Supprimé	La période de transition a pris fin le 31 décembre 2024.
52.	Trinité-et-Tobago	Zones économiques spéciales	Non opérationnel	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
53.	Tunisie	Régime des exportations	Supprimé	La période de transition a pris fin le 31 décembre 2020.
54.	Émirats arabes unis	Zones franches	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
55.	Uruguay	Zones franches	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Introduction d'exigences en matière de substance (ne relevant pas de la PI) La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
56.	Uruguay	Centres de services partagés	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Pas de clauses de sauvegarde
57.	Viet Nam	Zones désavantagées	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
58.	Viet Nam	Zones économiques spéciales	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
59.	Viet Nam	Zones franches de transformation pour l'exportation	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
60.	Viet Nam	Zones et parcs d'activités industrielles	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles

1. Sous réserve de l'adoption de la législation définitive.
2. Sous réserve de l'adoption de la législation définitive.
3. Également examiné en tant que régime des sièges sociaux.
4. Également examiné en tant que régime de la banque et de l'assurance.

Régimes du transport maritime

Juridiction	Régime	Statut	Commentaires
1. Antigua-et-Barbuda	Taxation au tonnage ¹	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Pas de clauses de sauvegarde
2. Aruba	Régime du transport maritime et aérien	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
3. Barbade	Régime applicable au transport maritime	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Pas de clauses de sauvegarde
4. Bulgarie	Taxation au tonnage	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
5. Cabo Verde	Transport maritime international	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Pas de clauses de sauvegarde
6. Croatie	Taxation au tonnage	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
7. Hong Kong (Chine)	Taux d'imposition préférentiel pour les mandataires, exploitants et courtiers maritimes.	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
8. Hong Kong (Chine)	Exonération d'impôts sur les bénéfices pour les exploitants de	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables

		navires		
9.	Libéria	Régime applicable au transport maritime	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
10.	Lituanie	Régime de taxation au tonnage	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
11.	Malte	Système de taxation au tonnage	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
12.	Maurice	Régime applicable au transport maritime	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
13.	Panama	Régime applicable au transport maritime	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
14.	Singapour	Incitation en faveur du secteur maritime	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables

Note : L'existence d'une activité substantielle dans le contexte des régimes du transport maritime est établie en tenant compte du fait que les activités essentielles génératrices de revenus pour les compagnies maritimes sont effectuées en transit en dehors de la juridiction du régime du transport maritime et que la création de valeur attribuable aux activités essentielles génératrices de revenus qui proviennent d'un emplacement fixe est plus limitée que pour d'autres types de régimes appliqués aux activités mobiles. Un autre élément d'appréciation est le fait que le régime ait été, ou non, conçu pour faire en sorte que le contribuable éligible gère l'ensemble des questions liées au droit des sociétés et à la conformité réglementaire de la compagnie maritime ainsi que les obligations supplémentaires dans la juridiction du régime, telles que l'enregistrement des navires, y compris le respect des règlements de l'Organisation maritime internationale (« OMI ») et les exigences en matière de douane et de personnel conformes aux définitions de l'OMI (en notant les différentes exigences réglementaires en matière de transport maritime identifiées dans la note d'application consolidée).

1. Ce régime s'applique depuis 2021. Le régime applicable au transport maritime en vertu de l'Antigua and Barbuda Merchant Shipping Act de 2006 a été supprimé.

Régime des sociétés holdings

	Juridiction	Régime	Statut	Commentaires
1.	Andorre	Régime des sociétés holding	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées La période de transition a pris fin le 31 décembre 2020.
2.	Barbade	Sociétés internationales à responsabilité limitée	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
3.	Barbade	Trusts internationaux ¹	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
4.	Sainte-Lucie	Trusts internationaux ²	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
5.	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Trusts internationaux ³	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.

1. Également examiné en tant que régime de financement et de crédit-bail.

2. Également examiné en tant que régime de financement et de crédit-bail.

3. Également examiné en tant que régime de financement et de crédit-bail.

Régimes de gestion de fonds

	Juridiction	Régime	Statut	Commentaires
1.	Hong Kong (Chine)	Taux d'imposition préférentiel au titre des intérêts reportés	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
2.	Malaisie	Gestion de fonds étrangers	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables

Régimes divers

	Juridiction	Régime	Statut	Commentaires
1.	Albanie	Soutien à l'industrie (production/développement de	Supprimé	Clauses de sauvegarde applicables jusqu'aux dates limites définies par le

		logiciels)		FHTP.
2.	Aruba	Société de paiement par imputation	Potentiellement, mais pas effectivement dommageable À compter du 1er janvier 2026 : Supprimé	Absence de critères d'activités substantielles, mais pas d'effets économiques dommageables dans la pratique. Régime faisant l'objet d'un suivi annuel.
3.	Aruba	Promotion des investissements	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
4.	Aruba	Zone spéciale de San Nicolas	Supprimé	La période de transition a pris fin le 31 décembre 2020.
5.	Barbade	Crédit pour les recettes en devises/Crédit pour les projets ou les services à l'étranger	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
6.	Brunei Darussalam	Régime d'incitations en faveur de l'investissement ¹	Potentiellement, mais pas effectivement dommageable	Absence de critères d'activités substantielles et de facteur de transparence, mais pas d'effets économiques dommageables dans la pratique. Régime faisant l'objet d'un suivi annuel.
7.	Cabo Verde	Incitation à l'internationalisation	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
8.	Cabo Verde	Centres d'affaires internationaux	Hors périmètre (modifié)	Suppression des avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles Pas de clauses de sauvegarde
9.	Fidji	Régime révisé des incitations à l'investissement (exonération des bénéfices) dans les entreprises de technologies de l'information et des communications (TIC)	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
10.	Fidji	Régime initial des incitations à l'investissement (exonération des bénéfices) dans les entreprises de technologies de l'information et des communications (TIC)	En cours d'examen	Régime en cours d'examen par le FHTP.
11.	Îles Cook	Incitations à l'investissement en faveur du développement	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
12.	Îles Cook	Incitations en faveur de certains travaux publics	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
13.	Îles Cook	Entreprises internationales	Supprimé	La période de transition a pris fin le 31 décembre 2021.
14.	Croatie	Loi sur la promotion de l'investissement	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (régimes ne relevant pas de la PI). Pas de clause de sauvegarde.
15.	Curaçao	Régime des activités éligibles ²	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
16.	Géorgie	Entreprises internationales	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
17.	Hong Kong (Chine)	Taux d'imposition préférentiel pour les bureaux familiaux	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
18.	Lituanie	Projets d'investissement à grande échelle	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
19.	Malaisie	Secteur des biotechnologies	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (régimes ne relevant pas de la PI). La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
20.	Malaisie	Régime des unités d'opérations en	Supprimé	La période de transition a pris fin le

		devises		30 juin 2021.
21.	Malaisie	Zone économique spéciale du « super corridor multimédia » (MSC)	Non dommageable (modifié)	Caractéristiques de cantonnement supprimées Introduction d'exigences en matière de substance (ne relevant pas de la PI) La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
22.	Malaisie	Statut de pionnier – Sous-traitance des activités de R-D	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (régimes ne relevant pas de la PI). La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
23.	Malaisie	Incitations fiscales relevant du système national d'adoption du numérique (Malaysia Digital)	En cours d'examen	Régime en cours d'examen par le FHTP.
24.	Maldives	Taux d'imposition réduits sur les bénéfices générés à l'étranger	Supprimé	Pas de clauses de sauvegarde
25.	Maurice	Fondations	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2024.
26.	Maurice	Régime d'exonération partielle	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
27.	Maurice	Trusts	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2024.
28.	Paraguay	Garantie d'investissement	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
29.	Paraguay	Investissement de capitaux étrangers	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
30.	Saint-Marin	Régime des entreprises très innovantes	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
31.	Saint-Marin	Régime applicable aux nouvelles entreprises prévu par l'art. 73 de la loi n° 166/2013	Non dommageable	Absence de caractéristiques dommageables
32.	Saint-Marin	Régime applicable aux start-up du secteur des hautes technologies en vertu de la loi n° 71/2013 et du décret d'application n° 116/2014	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
33.	Singapour	DEI-Services juridiques	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2020.
34.	Singapour	Croissance internationale	Supprimé	La période de transition a pris fin le 30 juin 2021.
35.	États-Unis	Déduction au titre de revenus tirés d'actifs incorporels situés à l'étranger (Foreign-derived intangible income, FDII)	En cours de suppression	Les États-Unis se sont engagés à supprimer ce régime.
36.	Uruguay	Avantages prévus par la loi n° 16.906 sur les biotechnologies	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (régimes ne relevant pas de la PI). Pas de clauses de sauvegarde
37.	Uruguay	Avantages prévus par l'art. 52 sur les biotechnologies et les logiciels	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (régimes ne relevant pas de la PI). Pas de clauses de sauvegarde
38.	Uruguay	Réorganisation des sociétés financières	Supprimé	Régime supprimé avant l'évaluation du FHTP Pas de clauses de sauvegarde
39.	Uruguay	Incitation à l'investissement en vertu de la loi n°16.096	Hors périmètre	Absence d'avantages au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles
40.	Uruguay	Système fiscal déterminé selon le principe de la source	Hors périmètre	Aucune divergence par rapport au système fiscal général de la juridiction.

41.	Viet Nam	Production de logiciels	Potentiellement, mais pas effectivement dommageable	Pas de critères d'activités substantielles, mais pas d'effets économiques dommageables dans la pratique. Régime faisant l'objet d'un suivi annuel.
-----	----------	-------------------------	---	--

1. Anciennement appelé « Sociétés pionnières de service ».
 2. Au cours de la période de janvier à juillet 2020, un décret sur les activités substantielles était en vigueur, mais a été retiré par Curaçao car il ne semblait pas être conforme aux exigences du FHTP.

Résultats de l'examen du facteur d'activités substantielles pour les juridictions qui ne prélevent pas d'impôt ou qu'un impôt insignifiant

3. Le tableau ci-dessous présente les conclusions du FHTP à l'issue de son troisième cycle de suivi annuel portant sur l'efficacité en pratique des exigences d'activités substantielles dans les juridictions qui ne prélevent pas d'impôt sur les bénéfices ou qu'un impôt insignifiant, telles qu'approuvées par la FHTP lors de sa réunion de décembre 2024. Ces résultats incluent aussi l'examen par le FHTP de la législation, des réglementations et des orientations publiées depuis la réunion de juin 2019.

Juridiction	Statut	Cadre juridique	Efficacité en pratique en 2023 ^{1,2}
1. Anguilla	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	Domaines nécessitant une amélioration substantielle d'ici au prochain exercice de suivi annuel : les échanges d'informations. Suivi ciblé en ce qui concerne programme de conformité.
2. Bahamas	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	Suivi ciblé en ce qui concerne (i) des données statistiques et (ii) programme de conformité.
3. Bahreïn	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	Aucun problème identifié.
4. Barbade	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	Aucun problème identifié.
5. Bermudes	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	Aucun problème identifié.
6. Îles Vierges britanniques	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	Suivi ciblé en ce qui concerne des données statistiques.
7. Îles Caïmanes	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	Aucun problème identifié.
8. Guernesey	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.	Aucun problème identifié.

		dispositions du standard.	
9.	Île de Man	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.
10.	Jersey	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.
11.	Îles Turques et Caïques	Non dommageable	Introduction d'exigences en matière de substance économique, avec une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Le cadre juridique interne respecte toutes les dispositions du standard.

1. Le suivi annuel qui a eu lieu en 2024 reflétait l'année 2023.

2. Les domaines nécessitant une amélioration substantielle d'ici au prochain exercice de suivi annuel sont ceux pour lesquels la juridiction rencontre des problèmes importants quant à l'efficacité en pratique. Les domaines nécessitant un suivi ciblé au cours du prochain exercice de suivi annuel sont ceux pour lesquels des améliorations mineures ont été mises en lumière.